



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du vendredi 30 avril 2026

Légalement convoqué le 24 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 30 avril 2026, à 19h, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Séverine DEBUS, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Claude RUGGERI, Anne-Claude FERRY, Quentin MOLLARD, Bénédicte DA MOURA, Fouad SALAH, Charlotte COGNAT, Thierry PLANÇON, Daphné CORDIER, Muhammed YLMAZ, Bertrand BONNAMOUR, Françoise BAILLY, Franck RODRIGUES, Catherine LANÇON, Salih BERTAN, Elena MIKHAILIOUK Damien LAMBERT, Jean-Pascal THOMASSET, Renaud DONZEL, Bernard TAVERNIER, Isabelle LAGNIER, Annick SERRE présente à partir délibération N°2026-46

Absents excusés : Franck RODRIGUES pouvoir à Bertrand BONNAMOUR, Maëlys AGUAYO pouvoir à Séverine DEBUS

Absents non excusés : Annick SERRE jusqu'à délibération N° 22/2026 présente ensuite

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20 et 21 à partir délibération N°46

Nombres de pouvoirs : 2

Nombre de membres votants : 22 et 23 à partir délibération N° 46

DL2026-46 : Approbation du compte administratif 2025 budget principal Rapporteur Mme Le Maire

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Comme le compte de gestion, dressé par le Comptable public, Monsieur le Maire doit également dresser annuellement un acte administratif retraçant l'ensemble des dépenses et recettes correspondant à l'exécution du budget principal. Pour 2025 Il s'établit comme suit :



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du vendredi 30 avril 2026

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	5 315 245,68 €	
Recettes	4 865 866,34 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	-449 379,34 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024 EXCEDENT	940 742,97 €	
Part affectée à l'investissement en 2025	444 500,53 €	
RESULTAT DE CLOTURE 2025 SECTION FONCTIONNEMENT	46 863,10 €	(2)

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	1 251 751,46 €	
Recettes	1 481 004,33 €	
Résultat de l'investissement de l'exercice 2025	229 252,87 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024 DEFICIT	224 300,71 €	
RESULTAT DE CLOTURE 2025 SECTION INVESTISSEMENT	4 952,16 €	(4)

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	100 070,88 €	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	257 900,00 €	
RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER (RAR)	157 829,12 €	(5)

Résultat global exercice 2025	-220 126,47 €	= (1) +(3)
Résultat global de clôture au 31/12/2025	51 815,26 €	= (2) +(4)

Les éléments détaillés par chapitres et articles figurent dans le fichier dans les documents préalablement transmis le 18 avril 2026.

L'article L.2121-14 du C.G.C.T. dispose que « *Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président* ». Le maire, en tant qu'ordonnateur des dépenses, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif et doit quitter la salle.

Néanmoins en cas de changement de maire, le nouvel édile peut présider la séance au cours de laquelle le compte administratif est débattu et peut également participer au vote. L'ancien maire doit, au cas où il serait encore conseiller municipal, quitter la salle et ne pas prendre part au vote.



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du vendredi 30 avril 2026

Cela étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu les articles L1612.12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le compte administratif est identique au compte de gestion produit par le comptable public et propose les mêmes résultats pour l'année 2025,

A L'UNANIMITE, des membres présents, étant précisé que M. THOMASSET, en tant que Maire sortant ordonnateur du budget principal de la commune 2025, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

- **A APPROUVE** les résultats du compte administratif 2025 du budget communal tel que présenté ci-dessus.

Le Maire,

Séverine DEBUS

Le Secrétaire de Séance,

Damien LAMBERT



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Nantua le.....

Publication ou affichage le

Séverine DEBUS, Maire de Nantua

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 001-210102695-20260430-DL2026_46-BF

